



Réunion du conseil d'administration de la Ligue de Bretagne de Roller & Skateboard

Jeudi 1^{er} juin 2023 – Visioconférence

Présents : BELLOIR Nicolas, BRIAND Patricia, COTTEN Marie-Françoise, IVANOV Laure, KEROUANTON Gaëlle, LE RALLEC Marie-Claire, MASSA Michel, RUAULT Yann - THORAVAL Damien (*salarié Ligue*)
Excusés : COUVE Vincent, HEMOUS Nicolas Yann - MORVAN Vincent (*salarié Ligue*)

Démission Président

Michel Rigaudeau a transmis le 25 mai 2023, un courrier indiquant sa démission du poste de Président de la Ligue, ainsi que du Conseil d'Administration.

Damien Thoraval a réceptionné le courrier reçu à la ligue et l'a transmis aux membres du CA, en précisant ce qu'indiquent les statuts de l'association dans une telle situation, à savoir :

Article 18 – Vacance de la Présidence

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque motif que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du Bureau Exécutif élu au scrutin secret par le Conseil d'Administration. Dès sa première réunion suivant la vacance, le Conseil d'Administration approuve, selon la procédure visée à l'article 16 des présents statuts, un nouveau Président pour la durée du mandat restant à courir du mandat de son prédécesseur. Est soumis au vote du Conseil d'Administration, le candidat inscrit immédiatement après la tête de liste ayant obtenu la majorité des voix lors des élections.

Si ce candidat refuse ou ne remplit plus, au jour de l'élection du Président, les conditions d'éligibilité prévues à l'article 16 des statuts, est soumis au vote le candidat suivant de cette liste et ainsi de suite. Le nouveau Président peut alors décider de conserver le Bureau Exécutif en place jusqu'au terme de son mandat ou de procéder à son remplacement pour la même période selon la procédure prévue pour la désignation initiale du Bureau Exécutif.

La liste élue en 2020 était la suivante : RIGAUDEAU Michel, BELLOIR Nicolas, COUVE Vincent, COTTEN Marie-Françoise, IVANOV Laure, LE RALLEC Marie-Claire, MASSA Michel, RUAULT-DUBORD Yann, JORON Matthieu, HEMOUS Nicolas, KEROUANTON Gaëlle, BELBEOC'H Charles.

Nicolas Belloir, second sur la liste, explique qu'il prendra ses responsabilités si cela est nécessaire, mais estime qu'une stabilité est préférable au vue des échéances à venir, notamment la rencontre avec la Fédération pour discuter d'une convention et du Pôle Espoirs. Or depuis plusieurs semaines désormais, Marie-Françoise Cotten (secrétaire de la Ligue) et Marie-Claire Le Rallec (trésorière de la Ligue) ont suppléé à l'absence de Michel Rigaudeau et suivi les différents dossiers. Nicolas sait également que Marie-Françoise n'est pas contre l'idée de prendre la présidence de la Ligue pour la dernière saison de l'olympiade. Si cela est confirmé par Marie-Françoise, il propose donc qu'elle effectue cet intérim, en collaboration avec Marie-Claire, comme cela se fait depuis un moment.

Marie-Françoise Cotten explique qu'elle accepterait effectivement de prendre la présidence jusqu'aux élections de 2024.

Les membres du CA présents valident à l'unanimité cette proposition, Marie-Françoise Cotten est élue présidente de la Ligue de Bretagne.



Réunion DTN

Marie-Françoise revient sur le premier rendez-vous avec Sébastien Sobczak, Directeur Technique National à la Fédération, qui s'est déroulé le vendredi 05 mai. Initialement prévu en présentiel, ce rendez-vous a finalement eu lieu en visioconférence, Sébastien ayant un impératif de dernière minute. Thomas Boucher, Conseiller Technique Fédéral, nouvellement rattaché par la FFRS à la Bretagne était également présent, ainsi que Marie-Claire Le Rallec, Vincent Morvan et Damien Thoraval.

2 axes importants ont été évoqués lors de cette réunion. Le premier concernant le Pôle Espoirs Roller Course Bretagne, géré par la Ligue ; le second concernant une convention FFRS/LBRS en raison des actions menées par la Ligue en adéquation avec les directives nationales. Un prochain rendez-vous, en présentiel cette fois, est prévu le 19 juin pour la signature de la convention, avec une aide fédérale de 8 500 €.

Nicolas Belloir revient sur le PE et demande ce qui a concrètement été proposé comme aide au fonctionnement ?

Concernant la structure d'entraînement, les choses ont été moins claires, mais le DTN a proposé de profiter de sa venue en Bretagne pour rencontrer les instances locales, notamment le Conseil régional et faire le point sur les aides reçues par la Ligue. Un autre point a été évoqué, celui d'une participation de la Fédération pour la rénovation de la piste de Saint-Brieuc, utilisée par le Pôle pour ses entraînements.

Pour Nicolas ce serait évidemment une bonne nouvelle, mais il ne faut pas croire que cela se ferait tout de suite. Ce type de dossier prend du temps, et en espérant que tout se passe bien, il ne faut pas espérer un nouvel outil avant 2025. Sachant que l'équipement serait alors très probablement multidisciplinaire, ce qui est très en vogue, avec une aire de glisse au centre de la piste par exemple (pumptrack ou autre).

Concernant les missions de Thomas Boucher pour accompagner notre Ligue, cela reste également assez flou. Il va falloir en reparler auprès de la Fédération, il ne faudrait pas que cela empiète sur les missions de Vincent et Damien.

À l'inverse, Vincent Morvan effectue des missions pour la Fédération, le fonctionnement de cette mise à disposition est également à rediscuter.

Fonctionnement Pôle Espoirs

Pour revenir sur le fonctionnement du Pôle et notamment son financement, les élus avaient plusieurs fois évoqué le fait de passer le tarif d'inscription à 500 € la saison, avec une participation de la Ligue à hauteur de 200 € pour les patineurs licenciés en Bretagne, ce qui maintiendrait le coût les concernant.

Les membres du CA présents valident à l'unanimité cette proposition.

Formations BIF/BEF1

Avant de contacter les clubs concernant les formations 2023/2024, Damien souhaite s'assurer que le tarif d'inscription reste identique pour la saison prochaine. Après un tour d'horizon de ce qui est mis en place dans les autres Ligues, il s'avère que le tarif breton de 180 € est globalement dans la fourchette basse.

Cependant les élus ne souhaitent pas que le prix devienne un frein à la formation et valident le fait que le tarif reste inchangé (180 €). Par contre, comme évoqué précédemment, si une session est plus coûteuse pour la Ligue (avec la venue d'un formateur hors Bretagne par exemple), le nombre minimum de candidats pour valider la formation sera plus élevé.

Fin de la réunion.